



Commune de Bouvesse-Quirieu

Département de l'Isère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Maire ouvre la séance, fait lecture du compte-rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du vingt février deux mil dix-huit et demande aux conseillers si des observations sont à formuler sur celui-ci.
En l'absence d'observation, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

L'an deux mil dix-huit et le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHAMPIER, Maire.

Présents : Mmes. BERNOLIN Marie-Yvonne, BLAEVOET Myriam, FOURNIÉ Sylvie, RHONE Karine, SIMON Angélique ; MM. CHAMPIER Jean-Claude, BERTRAND Jean-Claude, Frédéric GONZALEZ, HAUSBERG Guy, MAYOT Stéphane, MERLE Thierry, TEILLON Romain.

Excusés : Mme CEBENKA Odile, et M. Joël GARÇON.

Absents: Mme Davy YIM THOEK.

Mme BERNOLIN Marie-Yvonne a été élue secrétaire de séance.

N° 12-2018

OBJET : Approbation du compte administratif 2017 (M 49)

Monsieur le Maire s'étant retiré, Madame Marie-Yvonne BERNOLIN, Adjointe au Maire, rapporteur, présente le compte administratif de l'exercice 2017.

(Budget eau-assainissement (M49).

Le solde en est le suivant :

Budget eau-assainissement :

Dépenses de fonctionnement réalisées : **230 418.68 Euros**

Recettes de fonctionnement réalisées : **274 961.50 Euros**

Dépenses d'investissement réalisées : **126 990.41 Euros**

Recettes d'investissement réalisées : **205 417.81 Euros**

Résultats :

Section de fonctionnement : excédent de 52 593.46€

Section d'investissement : excédent de 109 094.39€

Madame l'Adjointe entendue, et vu la conformité du compte administratif susvisé avec le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier de Morestel/Montalieu-Vercieu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

APPROUVE le compte administratif 2017 proposé et le compte de gestion correspondant.

N° 13-2018**OBJET : Affectation du résultat (budget eau-assainissement M49).**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution de la section d'investissement de :

Excédent de **109 094.39 €**

- un résultat de la section de fonctionnement de :

Excédent de **52 593.46 €**

Le résultat cumulé de la section d'investissement étant reporté à la ligne 001 (recettes d'investissement) - résultat d'investissement reporté- : **109 094.39 €**

De plus, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de :

143 600 €

→ le besoin de la section d'investissement peut donc être estimé à :

34 505.61 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de la manière suivante :

➤ **Compte 1068** : Excédent de fonctionnement capitalisé pour : **34 505.61 €** (en recettes d'investissement)

➤ **Ligne 002** : Résultat de fonctionnement reporté pour : **18 087.85 €** (en recettes de fonctionnement)

N° 14-2018**OBJET : Approbation du budget primitif 2018. Budget M 49 (eau-assainissement).**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2018 (budget annexe eau-assainissement -M49) établi avec la collaboration de la commission des finances et de Monsieur le Trésorier de Morestel/Montalieu-Vercieu.

Après avoir déterminé le produit nécessaire à l'équilibre du budget, il donne lecture au Conseil des chapitres des sections de fonctionnement et la description des programmes d'investissement qui se traduisent comme suit :

Budget eau-assainissement :

Recettes et dépenses de la section de fonctionnement :

296 800.00 Euros

Recettes et dépenses de la section d'investissement :

310 900.00 Euros

Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

ACCEPTE la proposition de M. le Maire

VOTE le budget primitif M49 de l'année 2018 comme indiqué ci-dessus.

N° 15-2018**OBJET : Approbation du compte administratif 2017 (M 14).**

Monsieur le Maire s'étant retiré, Madame Marie-Yvonne BERNOLIN, Adjointe au Maire, rapporteur, présente le compte administratif de l'exercice 2017 (budget général).

Le solde en est le suivant :

Budget général :

Dépenses de fonctionnement réalisées :	1 072 482.16 Euros
Recettes de fonctionnement réalisées :	1 692 035.15 Euros
Dépenses d'investissement réalisées :	1 581 286.24 Euros
Recettes d'investissement réalisées :	1 189 487.16 Euros

Résultats :

Section de fonctionnement : excédent de 921 180.98€
Section d'investissement : déficit de 278 180.98€

Madame l'Adjointe entendue, et vu la conformité du compte administratif susvisé avec le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier de Morestel/Montalieu-Vercieu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

APPROUVE le compte administratif 2017 – budget général - proposé et le compte de gestion correspondant.

N° 16-2018

OBJET : Affectation du résultat (budget général).

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution de la section d'investissement de :
Déficit de **278 971.07 €**
- un résultat de la section de fonctionnement de :
Excédent de **921 180.98 €**

Le résultat cumulé de la section d'investissement étant reporté à la ligne 001 (dépenses d'investissement) - résultat d'investissement reporté- : **278 971.07 €**

De plus, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de :
1 034 000 €
- en recettes pour un montant de :
615 000 €
- le besoin de la section d'investissement peut donc être estimé à :
697 971.07 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, après en avoir délibéré, DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de la manière suivante :

- **Compte 1068** : Excédent de fonctionnement capitalisé pour :
697 971.07€ (en recettes d'investissement)
- **Ligne 002** : Résultat de fonctionnement reporté pour :
223 209.91€ (en recettes de fonctionnement)

N° 17-2018**OBJET : Vote des taux des trois taxes 2018.**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2018 de la taxe d'habitation et des taxes foncières transmis par les Services fiscaux, présentant notamment le produit fiscal 2017 à taux constants.

La commission des finances entendue, compte tenu du budget projeté pour 2018, il propose au Conseil le maintien de ces taux, ce qui représente :

Taxes	Bases	Taux	Produit assuré
D'habitation	1 426 000 €	6,05%	86 273 €
Foncière (bâti)	4 122 000 €	18,14%	747 731 €
Foncière (non bâti)	26 600 €	41,03%	10 914 €
Total			844 918 €

Monsieur le Maire entendu, considérant que le produit attendu est nécessaire à l'équilibre du budget, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

APPROUVE les taux proposés pour l'année 2018.

N° 18-2018**OBJET : Approbation du budget primitif 2018. Budget principal M 14**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2018 (budget général) établi avec la collaboration de la commission des finances et de Monsieur le Trésorier de Morestel/Montalieu-Vercieu.

Après avoir décidé de reconduire les taux des trois taxes pour 2018 et le produit nécessaire à l'équilibre du budget, il donne lecture au Conseil des chapitres des sections de fonctionnement et la description des programmes d'investissement qui se traduisent comme suit :

Budget général :

Recettes et dépenses de la section de fonctionnement :

1 904 150.00 Euros

Recettes et dépenses de la section d'investissement :

2 041 750.00 Euros

Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

ACCEPTE la proposition de M. le Maire

VOTE le budget primitif M14 de l'année 2018 comme indiqué ci-dessus.

N° 19-2018**OBJET : Choix entreprise : reprise du réseau d'eaux usées sur la route du Rolland et aux abords de la salle polyvalente – budget M49**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- 26 janvier 2018 – Décision du Maire n°02-2018 - Choix maître d'œuvre –attribution du marché de Maitrise d'œuvre pour les travaux de reprise du réseau d'eaux usées sur la route du Rolland et aux abords de la salle polyvalente, attribué au Cabinet ELLIPSE Géomètres à Morestel.

Il a été procédé à la consultation, pour le marché de travaux, suivant la procédure adaptée. Un avis d'information simplifié a été adressé au journal l'Essor – plateforme de mise en ligne *sudest-marchespublics* le 29 janvier 2018. L'estimation prévisionnelle des travaux était de 96 000.00 € H.T. Une seule offre a été réceptionnée, une autre est arrivée hors délais.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 20 février 2018 à 14 heures 30, afin de procéder à l'ouverture des plis. Après vérification de l'offre et du rapport d'analyse par le Maître d'œuvre, la commission a décidé de retenir la proposition de l'entreprise BERTRAND TP– 12 rue de l'Etang à Bouvesse-Quirieu – 38390 – qui a fait l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de : **94 529.00 € H.T.** (après mise au point du marché)

L'exposé de M. le Maire entendu, après avoir examiné les documents, et, en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE la décision de la Commission d'Appel d'Offres ;

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise BERTRAND TP pour un montant **94 529.00€ H.T.**

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des opérations et à signer tout document se rapportant à celles-ci.

N° 20-2018

OBJET : Vente bande de terrain à détacher de la parcelle AE n°168 – Le Senemond à M. Marc TIRARD-GATEL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur Marc TIRARD-GATEL, habitant au 271 rue des Lavandières – 38390 BOUVESSE-QUIRIEU, exprimant son intérêt pour acquérir auprès de la commune une bande de terrain à détacher de la parcelle communale cadastrée AE n°168.

Dans son courrier M. TIRARD-GATEL précise que la parcelle communale longe sa propriété de bas en haut et souhaite acquérir une bande de 3 mètres de large sur toute la longueur de ladite parcelle afin de faire un accès pour le fond de la propriété.

Après discussion le prix de 15€ (quinze euros) du mètre carré a été convenu ainsi que la prise en charge des frais de géomètre et de notaire par l'acquéreur.

L'exposé de M. le Maire entendu, après avoir examiné les documents, et, en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE la proposition d'achat de M. TIRARD-GATEL au prix de 15€ (quinze euros) du mètre carré ;

AUTORISE le futur acquéreur à mandater un géomètre afin de déterminer la surface exacte à acquérir ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des opérations et à signer tout document se rapportant à celles-ci.

N° 21-2018

OBJET : Avenant n°1 : marché de travaux « Extension et réhabilitation de la salle polyvalente de Bouvesse-Quirieu » : lot n°10 AL'L FLOR

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°40-2016 du 19 juillet 2016 concernant l'attribution des marchés de travaux pour le projet d'extension et de réhabilitation de la salle polyvalente.

Afin de régulariser la balance financière entre les travaux effectués et les travaux retirés du marché, il y a lieu de modifier le montant initial du marché du lot n°10 « Revêtements de sols durs – carrelage mural » attribué à l'entreprise AL'L FLOR par la voie d'avenant :

⇒ Montant initial du marché :
54 000.00€ HT (cinquante-quatre mille euros hors taxes)

- ⇒ Montant de l'avenant n°1
-1032.00€ HT (mille trente-deux euros hors taxes = moins-value de 1.91%)
- ⇒ Nouveau montant du marché:
52 968€ HT (cinquante-deux mille neuf cent soixante-huit euros hors taxes)

L'exposé de M. le Maire entendu, et, en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :
APPROUVE l'avenant au marché de travaux du lot n°10 et le nouveau montant du marché ;
AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble de l'opération et à signer tout document se rapportant à celle-ci.

N° 22-2018

OBJET : Avenant n°1 : marché de travaux « Extension et réhabilitation de la salle polyvalente de Bouvesse-Quirieu » : lot n°12 CLEMENT DECOR

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°40-2016 du 19 juillet 2016 concernant l'attribution des marchés de travaux pour le projet d'extension et de réhabilitation de la salle polyvalente.

Afin de prévoir les travaux supplémentaires de la FTM11 et régulariser la balance financière entre les travaux effectués et les travaux retirés du marché, il y a lieu de modifier le montant initial du marché du lot n°12 « Peintures » attribué à l'entreprise CLEMENT DECOR par la voie d'avenant :

- ⇒ Montant initial du marché :
23 420.20€ HT (vingt-trois mille quatre cent vingt euros et vingt centimes hors taxes)
- ⇒ Montant de l'avenant n°1
417.61€ HT (quatre cent dix-sept euros et soixante et un centimes hors taxes = plus-value de 1.78%)
- ⇒ Nouveau montant du marché:
23 837.81€ HT (vingt-trois mille huit cent trente-sept euros et quatre-vingt-un centimes hors taxes)

L'exposé de M. le Maire entendu, et, en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :
APPROUVE l'avenant au marché de travaux du lot n°12 et le nouveau montant du marché ;
AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble de l'opération et à signer tout document se rapportant à celle-ci.

QUESTIONS DIVERSES :

- ⇒ Nettoyage de printemps le Samedi 24 Mars à 10Horganisé par le Conseil Municipal Enfants
- ⇒ Travaux enfouissement « Le Bayard »: boîtes de raccordement posées et enfouissement des lignes en cours
- ⇒ Installation de la fibre optique : nécessité de faire quelques modifications sur l'adressage
- ⇒ Rencontre avec EPORA en avril concernant le désamiantage et la démolition des HLM
- ⇒ Une réflexion doit être menée pour le choix du nom de la salle polyvalente

En Mairie de Bouvesse-Quirieu,
Le 20 Mars 2018.

Le Maire,
Jean-Claude CHAMPIER

Tableau des signatures, ci-dessous :

Mme BERNOLIN Marie-Yvonne	Mme BLAEVOËT Myriam	Mme FOURNIÉ Sylvie
Mme CEBENKA Odile	Mme RHONE Karine	Mme SIMON Angélique
Mme YIM-THOEK Davy	M. HAUSBERG Guy	M. MAYOT Stéphane
M. TEILLON Romain	M. GARÇON Joël	M. BERTRAND Jean-Charles
M. MERLE Thierry	M. GONZALEZ Frédéric	M. Jean-Claude CHAMPIER